

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/333./F/2023-2024
POUR L'ACHAT D'UN ONDULEUR DE 100 KVA D'IMAGERIE MEDICALE A
RESONNANCE MAGNETIQUE (IRM).**

DATE DE PUBLICATION : 11.1.12.2023

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES : 04.1.01.2024

1. Objet.

Le Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida via Hôpital NATWE TURASHOBOYE DE KARUSI invite, par le présent appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir et à présenter leurs offres sous pli fermé, pour **l'achat d'un onduleur de 100 KVA d'Imagerie médicale à Résonance Magnétique (IRM).**

2. Financement.

Le présent marché est entièrement financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2023-2024, alloué au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida pour la maintenance et entretien de la machine de l'imagerie médicale à résonance magnétique.

Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

3. Conditions de participation

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

4. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5.1. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7h30 min à 15h 30 min, heure locale à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°4, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de **Cinquante mille francs burundais (50. 000 Fbu)**

non remboursables, versés sur le compte **CC 10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

5.2. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Directeur Général des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96.

5. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

6. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

7. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres

7.1. Les offres sous pli fermé parviendront au Secrétariat de la Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°4, B.P 1820 /1139 Bujumbura - Burundi : Tél (257) 22 27 63 04, (257) 22 22 91 95, Fax (257) 22 22 91 96, au plus tard le /..... /2023 à 09h 30 min, heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour l'achat d'un onduleur de 100 KVA d'imagerie médicale à résonance magnétique (IRM) relatif au marché N° DNCMP/-333/F/2023-2024, à n'ouvrir qu'en séance publique du 04 /01/2024 à 10 heures 00 min, conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne la copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

7.2. Les offres seront ouvertes le 04.../01/2024 à 10 heures 00 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

8. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de deux millions neuf cent mille de francs burundais (2 900.000 FBU).

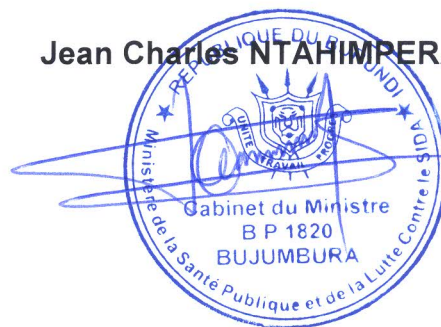
10. Allotissement

- 10.1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont composées par un seul lot.
- 10.2. L'ensemble des fournitures sont à livrer dans les Stocks de l'Hôpital **NATWE TURASHOBOYE DE KARUSI** dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires à compter à partir de la remise de la lettre de commande signée par toutes les parties.

Fait à Bujumbura, le/...../2023

Le Directeur Général des Ressources et
Personne Responsable des Marchés
Publics

Jean Charles NTAHIMPERA



G